



Cercle de la Voile de Bordeaux Carcans – Maubuisson



AVIS de COURSE



46^{ème} GRAND PRIX DE L'ARMISTICE 505 – 470 – FIREBALL

du 30 octobre 2015 au 1^{er} novembre 2015



1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
- 1.2. les prescriptions nationales traduites pour les concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions »
- 1.3. les règlements fédéraux.
- 1.4. En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux des classes 505, 470 et FIREBALL

3.2 Pré-Inscription en ligne :

La pré-inscription et le paiement des frais d'inscription au 46^{ème} GPA 505-470-Fireball seront effectués en ligne.

Le dispositif de pré-inscription en ligne sera disponible sur le site du club à partir du 20 septembre 2015.

3.3 Inscription définitive

Lors de la confirmation des inscriptions au club vous devrez fournir les documents suivants :

- l'accusé de réception du paiement en ligne
- la fiche d'inscription de la page 4 du présent avis de course
- la licence FFVoile valide
- le certificat de jauge et l'autorisation de port de publicité si nécessaire

3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- l'accusé de réception du paiement en ligne
- la fiche d'inscription de la page 4 du présent avis de course
- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF,
- le certificat de jauge ou de conformité,
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de 1,5 million d'Euros

3.5 Pré-inscription par courrier

Les concurrents ne pouvant pas utiliser le service décrit ci-dessus au §3.2, peuvent envoyer par courrier le bulletin d'inscription de la page 4 de cet avis de course avant la date du 22 octobre pour bénéficier du tarif réduit à

Monsieur Christophe RICHARD Rés. les Alpilles (appt 76)

3 rue de l'espéranto 33310 LORMONT

accompagné d'un titre de paiement correspondant au montant des droits d'inscription établi à l'ordre du CVBCM.

4. DROITS A PAYER

4.1 Les droits requis sont les suivants :

| Classes | Montant |
|----------------------|----------|
| 505 – 470 – FIREBALL | 78 euros |

Réduction : le club accorde une réduction à tous les coureurs qui s'inscrivent en ligne ou qui envoient leur formulaire d'inscription accompagné du montant des frais **avant la date du jeudi 22 octobre 2015.**

| Classes | Montant réduit |
|----------------------|----------------|
| 505 – 470 – FIREBALL | 63 euros |

5. PROGRAMME

jeudi 29 octobre :

- confirmation des inscriptions de 16h à 18h

Vendredi 30 octobre:

- confirmation des inscriptions de 9h à 12h
- 1^{er} signal d'avertissement à 14h
- pot d'accueil après la dernière course du jour

Samedi 31 octobre :

- 1^{er} signal d'avertissement à 11h

Dimanche 1^{er} novembre :

- 1^{er} signal d'avertissement à 10h
- remise des prix et pot de départ après la dernière course du jour

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions le jeudi 29 octobre de 16h à 18h et le vendredi 30 octobre de 9h à 12h.

7. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : triangle et/ou banane et/ou trapèze

8. CLASSEMENT

Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de deux.

Cinq courses devront être courues et validées pour enlever le plus mauvais résultat.

9. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

10. DECHARGE DE RESPONSABILITE

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Monsieur Christophe RICHARD

Rés. les Alpilles (appt 76) 3 rue de l'espéranto

33310 LORMONT

06 12 65 51 07 email : voilecvbcm@gmail.com

ou le site du club

<http://cerclevoilebordeaux.com>

ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALESFFVoile Prescriptions to RRS 2013-2016
Applying to foreign competitors**RRS 64.3**

FFVoile Prescription (*):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

RRS 67

FFVoile Prescription (*):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and will not be dealt by the jury.

RRS 70. 5

FFVoile Prescription (*):

In such circumstances, the written approval of the Fédération Française de Voile shall be received before publishing the notice of race and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 78

FFVoile Prescription (*):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat comply with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

RRS 86.3

FFVoile Prescription (*):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1 in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

RRS 88

FFVoile Prescription (*):

Prescriptions of the FFVoile shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (*) shall be neither changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

RRS 91

FFVoile Prescription (*):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such notice of approval shall be posted on the official notice board during the event.

APPENDIX R

FFVoile Prescription (*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: jury.appel@ffvoile.fr



**CERCLE de la VOILE de BORDEAUX
CARCANS-MAUBUISSON**

**INSCRIPTION REGATE
505 – 470 – FIREBAL**



| | |
|--|---|
| Nom de la régata : 46^{ème} Grand Prix de l'Armistice | Date : 30 octobre au 1^{er} novembre |
|--|---|

| |
|--|
| VOILE N° : |
| SERIE : |
| Publicité : oui non carte de publicité : oui non |

| | Barreur | Equipier |
|--|--|--|
| NOM | | |
| Prénom | | |
| Né le / Sexe | / / M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> | / / M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> |
| Licence N° | | |
| Nom du Club | | |
| N° de Club | | |
| Adresse | | |
| émail | | |
| n° de téléphone pour la durée de la compétition (l'un des coureurs ou une personne de votre entourage présente sur le site) : | | |

Je m'engage à respecter les règles de la manifestation dont la règle fondamentale 4 des règles ISAF :
 "Un voilier est seul responsable de la décision de prendre le départ ou non, ou de rester en course"
 Les participants autorisent le CVB à utiliser et diffuser les photos du bateau et de l'équipage qui peuvent être prises pendant la compétition.
 Je certifie que mon bateau et mes équipements sont en règle avec la législation en cours et que je suis capable de participer à cette régata.

| | | |
|------------------|----------------|-----------------|
| Signature | Barreur | Equipier |
|------------------|----------------|-----------------|

| |
|---|
| Droits à payer : 63 € avant le 22/10/2015 puis 78€ |
| Pré-inscription en ligne disponible sur le site du club à partir du 20 septembre 2015 |

Autorisation Parentale pour les Mineurs

| | |
|---|---|
| Je soussigné : en ma qualité de : | Je soussigné : en ma qualité de : |
| autorise : | autorise : |
| à participer à la régata du 46 ^{ème} Grand prix de l'armistice organisée par le CVB-CM du 30 octobre au 1 ^{er} novembre 2015. J'autorise d'autre part à faire pratiquer sur lui toutes interventions et soins médicaux qui apparaîtraient nécessaires y compris son transport dans un établissement hospitalier. | à participer à la régata du 45 ^{ème} Grand prix de l'armistice organisée par le CVB-CM du 30 octobre au 1 ^{er} novembre 2015. J'autorise d'autre part à faire pratiquer sur lui toutes interventions et soins médicaux qui apparaîtraient nécessaires y compris son transport dans un établissement hospitalier. |
| Signature : | Signature : |